

Procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2024

La séance a été ouverte par Mme la Maire Sandrine ROUX à 19h30.

Annie PAGE est désignée secrétaire de séance. Les votes seront réalisés à main levée.

Présents : Colette BERAUD, Véronique LEBRETON, Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL (à partir de 20h30), Arnaud TESTUD, Romain BAYOUT, Julien VIZADE, Nicolas MATHIEU,

Absent : Hervé VISSAC

1. Validation du PV de la séance précédente :

Reportée à la prochaine séance

2. Autorisation de demande de subvention au LEADER

Madame la maire demande à son conseil, l'autorisation de déposer une demande de subvention au LEADER (fonds européens) pour la réhabilitation du logement 7 cour de l'abbaye et la création en ce même lieu d'un local pour les associations : (stockage matériel...).

VOTE : 9 POUR / 9

3. Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le contrat d'assurance pour les frais laissés à la charge de la commune dans le cadre des risques statutaires, arrivant à son échéance, la commune charge le centre de gestion de lancer pour son compte, une procédure de marché public, pour souscrire le cas échéant des conventions d'assurance auprès des organismes agréés, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

VOTE : 9 POUR / 9

4. Prime : « Partage de la valeur » : (Prime d'inflation)

Après l'appréciation des différentes possibilités régies par la loi, le conseil municipal décide d'octroyer une prime de 400€ par agent, proportionnelle au temps de travail effectué.

Le conseil municipal décide de payer cette prime en une seule fois en mars.

VOTE : 9 POUR / 9

Présence de Nicolas PORTAL à partir de cette délibération.

5. Convention avec le SE2A pour la vérification des poteaux incendie :

Le SDIS demande une vérification de tous les poteaux incendie dans les communes, ainsi les bornes sont géo localisées et leur débit est mentionné. L'intervention des pompiers deviendra plus rapide et donc plus efficace en sachant où alimenter judicieusement leurs lances à incendie.

Sur proposition du conseil syndical des eaux d'Auteyrac, une convention sera signée pour 5 ans. Chanteuges paiera cette prestation 40 € /poteau et par an, pour 21 poteaux.

VOTE : 10 POUR / 10

6. Enfouissement réseau électrique HTA sur la commune :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS charge l'entreprise « DEJANTE ENERGIE AUVERGNE » d'une étude sur notre territoire. Le conseil autorise ces travaux sur le domaine public et sectionnal de notre commune en signant 3 conventions de servitude.

VOTE : 10 POUR / 10

7. Attribution de compensation :

Depuis la suppression de la taxe professionnelle, la communauté de commune perçoit tous les impôts sur l'économie (TPU) et transfère à la commune la part qu'elle percevait auparavant : cette attribution de compensation s'élève à environ 51 000€. La CCRHA paie la contribution des communes au SDIS : 13 650€ pour Chanteuges et versera donc la somme de 37 394€ qui sera inscrite au budget.

VOTE : 10 POUR /10

8. Subventions aux Associations qui ont déposé leur demande :

Le conseil municipal répond favorablement aux sollicitations des 4 associations demandeuses. Nicolas PORTAL ne prend pas part au vote pour l'ACSC car il est le président

Dénomination	Montant	VOTE
Association Culturelle et Sociale de Chanteuges	600€	7 POUR / 2 abstentions Romain BAYOUT - Julien VIZADE
Musikenjeu	500€	9 POUR / 1 abstention Romain BAYOUT
Chanteenagers	300€	9 POUR / 1 abstention Romain BAYOUT
ADMR	100€	6 POUR / 4 abstentions Romain BAYOUT- Julien VIZADE- Colette BERAUD – Annie PAGE

L'ADMR bénéficie d'une occupation gratuite de la Salle des fêtes pour une réunion hors week-end.

Fin de séance 22 heures.

Madame La Maire

Secrétaire de séance

Sandrine Roux



Annie PAGE